

**CONVENTION
INTERVENTION EN ANIMATION MUSICALE**

DEC - 23-026

Entre les soussignés

R.P.A Le Logis, 3 rue du Logis 17640 Vaux sur Mer représenté par Monsieur Denis Moallic, vice-président du Cente communal d'Action Sociale.

Tel : 05 46 22 28 00
SIRET : 26170011600021

et

Vincent Cimetiere, musicothérapeute, demeurant 8 rue du Moulin de la Chevrotine à St Agnant.

Tel : 06 28 32 16 16
SIRET : 85153524500019

Est convenu le contrat suivant :

ARTICLE 1 OBJET :

Le présent contrat, conclu entre les deux parties, a pour objet la mise en place de séances d'animation musicale auprès des résidents de la résidence du Logis et de la résidence de l'étang se déroulant à la résidence « Le logis », 3 rue du Logis 17640 Vaux sur Mer.

ARTICLE 2 PRESTATION :

Le présent contrat est conclu à raison de quatre séances par mois les mercredis matins de 10h30 à 11h30

ARTICLE 3 DURÉE DE LA CONVENTION :

La présente convention sera effective pour la période suivante :

Du mercredi 01 Mars 2023 au Mercredi 27 Décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230224-DEC-23-026-AR
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

ARTICLE 4 COÛT DE LA SÉANCE :

Le tarif arrêté est de 60 euros la séance.

ARTICLE 5 RÉSILIATION :

En cas de résiliation, un courrier avec accusé de réception sera effectué par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de un mois.

Fait à Saint Agnant
Le 24 Février 2023

Le Vice-Président du Centre
Communal d'Action Sociale
Mr Denis Moallic



L'intervenant
Vincent Cimetière

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 07/03/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 07/03/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230224-DEC-23-026-AR
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023